



La réglementation des matières dangereuses

## CATALOGUE FORMATION



**Société d'Assistance en Pyrotechnie**

BP 80029 – 13551 SAINT MARTIN DE CRAU CEDEX

Tel : 04.90.47.03.77 / Fax : 04.90.47.03.02 /

E-mail : [sap.formation@wanadoo.fr](mailto:sap.formation@wanadoo.fr) / Web : [www.sap-formation.com](http://www.sap-formation.com)

SA au capital de 120 000€ - RCS : 410 427 694 – SIRET : 410 427 694 000 48 – Code APE : 8559A

Numéro de déclaration d'activité : 93 13 07 393 13 par la Préfecture des BOUCHES-DU-RHONE

# Sommaire détaillé

- **Formations au transport de marchandises dangereuses**
  - ✓ **Formations des conducteurs (initiale et recyclage)**
    - Transport en colis (Base)
    - Spécialisation Classe 1
  - ✓ **Formation de préparation à l'examen de conseillers à la sécurité**
  - ✓ **Formation aux exigences du chapitre 1.3 de l'ADR**
- **Formations au code du travail**
  - ✓ **Formations Sauveteur Secouriste du travail**
  - ✓ **Formation Gestes et Postures**
  - ✓ **Formation de Sensibilisation aux Risques Chimiques et à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle**
  - ✓ **Formation au risque incendie et à la manipulation des extincteurs**
  - ✓ **Formation Equipier de Première Intervention**
- **Formations aux risques pyrotechniques**
  - ✓ **Pour les programmes de sessions de Formations de Sensibilisation à la Sécurité Pyrotechnique, de Formations de préparation à l'Habilitation Pyrotechnique, de Formations Trimestrielles de Sécurité, nous consulter.**





## FORMATIONS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES



Organisme agréé par le Ministère des transports pour la formation des conducteurs de véhicules de Transport de Marchandises Dangereuses par arrêté du 07.11.13 pour la Base et la Spécialisation Classe1

# FORMATION DES CONDUCTEURS

## Initiale ou Recyclage, formation de base

### Objectifs:

- Obtention ou renouvellement, après examen, du certificat de formation au transport de marchandises dangereuses en colis ou en benne (certificat de formation de base).



### Durée :

Initiale : 3 jours, soit 21 h  
Recyclage : 2 jours, soit 14h

### Public concerné :

Conducteurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses conditionnées autrement qu'en citernes (sauf classes 1 et 7).

### Pré-requis :

Aucun pour la formation Initiale.  
Certificat de Base en cours de validité pour le recyclage.

### Nombre de participants :

20 maximum.

### Validité:

5 ans (renouvellement soumis à recyclage durant la dernière année de validité).

### Tarifs :

Nous consulter.

### Références réglementaires :

- ADR en vigueur
- Arrêté du 29.05.09 modifié, dit « arrêté TMD »

### Programme :

- Présentation générale et portée de la réglementation
- Présentation des matières, objets et produits à transporter
- Comportement des matières dangereuses
- Documents de bord
- Matériel de protection et de prévention
- Mode de transport et conditionnement des matières dangereuses
- Cas spécifiques
- Chargement – calage – arrimage des matières conditionnées
- Signalisation des véhicules
- Equipement général des véhicules
- Circulation et stationnement
- Conduite
- Accidents TMD
- Risques spécifiques – le feu
- Attitude et comportement du conducteur
- Responsabilités

### Délivrance d'un certificat de formation (C-ADR)

### Méthodes pédagogiques :

- exposés, vidéos
- manipulation d'extincteurs sur simulateur

# FORMATION DES CONDUCTEURS

## Initiale ou Recyclage, formation spécialisation Classe 1

### Objectifs:

- Obtention ou renouvellement, après examen, du certificat de formation au transport de matières et objets explosibles et pyrotechniques



### **Durée :**

Initiale : 2 jours, soit 14 h  
Recyclage : 1 jour, soit 7h

### **Public concerné :**

conducteurs de véhicules transportant des matières et objets explosibles.

### **Pré-requis :**

Certificat de Base en cours de validité pour l'initiale.  
Certificat de Base+Classe 1 en cours de validité pour le recyclage.

### **Validité :**

5 ans (renouvellement soumis à recyclage durant la dernière année de validité).

### **Nombre de participants :**

20 maximum.

### **Tarifs :**

Nous consulter.

### **Références réglementaires :**

- ADR en vigueur
- Arrêté du 29.05.09 modifié, dit « arrêté TMD »

### **Programme :**

- Présentation des produits concernés par la spécialisation classe 1
- Caractéristiques des produits
- Manutention et remise au transport
- Transport de produits explosifs de classe 1
- Documents réglementaires
- Règles de circulation et de stationnement
- Sécurité au cours du transport

### **Délivrance d'un certificat de formation (C-ADR)**

### **Méthodes pédagogiques :**

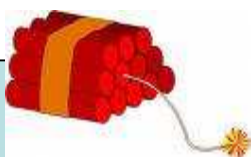
- exposés, vidéos

# FORMATION DES CONDUCTEURS

## Initiale ou Recyclage spécialisation Artifices de divertissement

### Objectifs:

- Obtention ou renouvellement , après examen, du certificat de formation au transport des artifices de divertissement selon la section 3.4.2 de l'annexe I de l'arrêté TMD



### **Durée :**

Initiale : 1 jour, soit 7 h

Recyclage : 1 jour, soit 7 h

### **Public concerné :**

conducteurs de véhicules transportant des artifices de divertissement, dans les quantités définies par la section 3.4.2.

### **Pré-requis :**

Certificat de formation « spécialisation artifices selon le 3.4.2 de l'annexe I de l'arrêté TMD » en cours de validité pour le recyclage.

### **Validité :**

5 ans (renouvellement soumis à recyclage durant la dernière année de validité).

### **Nombre de participants :**

12 personnes.

### **Tarifs :**

Nous consulter.

### **Références réglementaires :**

- ADR en vigueur
- Arrêté du 29.05.09 modifié, dit « arrêté TMD »

### **Programme :**

- Principes généraux du transport des marchandises dangereuses : réglementation applicable ; classification des marchandises dangereuses ; interdictions de chargement en commun ;
- Caractéristiques générales des artifices de divertissement : classification et groupes de compatibilité ; nature des risques, sensibilité aux agressions et effets ;
- Prescriptions générales applicables au transport des artifices : emballage, marquage et étiquetage des colis ; quantités autorisées dans les véhicules ; documents de bord réglementaires ;
- Dispositions relatives aux véhicules : caractéristiques imposées ; équipements spécifiques et leur utilisation ; signalisation ;
- Précautions à prendre lors du transport : chargement, arrimage et déchargement ; conduite sur route et en agglomération ; itinéraires, stationnement et surveillance ;
- Conduite à tenir en cas d'accident, d'incendie ou d'incident ;
- Exercices d'extinction de feu.

### **Délivrance d'un certificat de formation spécifique**

### **Méthodes pédagogiques :**

- exposés, vidéos

# FORMATION DE PREPARATION A L'EXAMEN INITIAL DE CONSEILLER A LA SECURITE

## **Objectifs:**

- Préparation aux épreuves de qualification des conseillers à la sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses par route.

## **Durée :**

Chimie : 4 jours, soit 28h  
Classe 1 : 5 jours, soit 35h

## **Public concerné :**

toute personne souhaitant obtenir la qualification de conseiller à la sécurité pour le TMD.

## **Pré-requis :**

connaissance des activités de chargement / déchargement TMD et des réglementations applicables.

## **Matériels :**

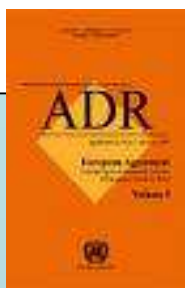
- Vidéo projecteur
- 1 support de cours par stagiaire
- QCM et études de cas corrigés

## **Nombre de participants :**

12 personnes.

## **Tarifs :**

Nous consulter.



## **Références réglementaires :**

- ADR en vigueur
- Arrêté du 29.05.09 modifié dit « arrêté TMD »

## **Programme :**

- Rôle et missions du conseiller sécurité TMD
- Présentation de l'ADR et des règles générales du Transport des Marchandises Dangereuses (TMD)
- Présentation de l'arrêté TMD et des textes associés
- Exercices d'application: QCM et études de cas (anciens examens) sur les spécificités des classes 1, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9

## **Méthodes pédagogiques :**

- Exposés
- Exercices QCM et études de cas
- Débats

## **Déroulé et Validité de l'examen :**

Le CIFMD organise 2 sessions d'examen par an (avril et octobre) sur différents centres répartis sur toute la FRANCE.

L'inscription à l'examen doit être réalisée à une période définie (voir site internet du CIFMD).

Le certificat de conseiller à la sécurité a une validité de 5 ans.

# MAINTIEN DES CONNAISSANCES DE CONSEILLER A LA SECURITE

## **Objectifs:**

- Maintien des connaissances des conseillers à la sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses par route.

## **Durée :**

Chimie : 4 jours, soit 28 h  
Classe 1 : 5 jours, soit 35 h

## **Public concerné :**

toute personne souhaitant obtenir la qualification de conseiller à la sécurité pour le TMD.

## **Pré-requis :**

connaissance des activités de chargement / déchargement TMD et des réglementations applicables.

## **Matériels :**

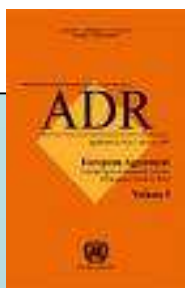
- Vidéo projecteur
- 1 support de cours par stagiaire.

## **Nombre de participants :**

12 personnes.

## **Tarifs :**

Nous consulter.



## **Références réglementaires :**

- ADR en vigueur
- Arrêté du 29.05.09 modifié dit « arrêté TMD »

## **Programme :**

- Rôle et missions du conseiller sécurité TMD
- Présentation de l'ADR et des règles générales du Transport des Marchandises Dangereuses (TMD)
- Présentation de l'arrêté TMD et des textes associés
- Exercices d'application: QCM et études de cas (anciens examens) sur les spécificités des classes 1, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1,6.2, 8 et 9

## **Méthodes pédagogiques :**

- Exposés
- Exercices QCM et études de cas
- Débats



# FORMATION DE PREPARATION AU RENOUVELLEMENT DE L'EXAMEN DE CONSEILLER A LA SECURITE

## **Objectifs:**

- Préparation aux épreuves de qualification des conseillers à la sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses par route

## **Durée :**

Chimie : 3 jours, soit 21h

Classe 1 : 4 jours, soit 28 h

## **Public concerné :**

toute personne souhaitant obtenir la qualification de conseiller à la sécurité pour le TMD.

## **Pré-requis :**

connaissance des activités de chargement / déchargement TMD et des réglementations applicables.

## **Matériels :**

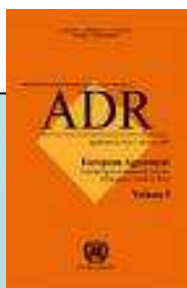
- Vidéo projecteur.
- 1 support de cours par stagiaire.

## **Nombre de participants :**

12 personnes

## **Tarifs :**

Nous consulter.



## **Références réglementaires :**

- ADR en vigueur
- Arrêté du 29.05.09 modifié dit « arrêté TMD »

## **Programme :**

- Rôle et missions du conseiller sécurité TMD
- Présentation de l'ADR et des règles générales du Transport des Marchandises Dangereuses (TMD)
- Présentation de l'arrêté TMD et des textes associés
- Exercices d'application: QCM et études de cas (anciens examens) sur les spécificités des classes 1, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1,6.2, 8 et 9

## **Méthodes pédagogiques :**

- Exposés
- Exercices QCM
- Débats

## **Déroulé et Validité de l'examen :**

Le CIFMD organise 2 sessions d'examen par an (avril et octobre) sur différents centres répartis sur toute la FRANCE.

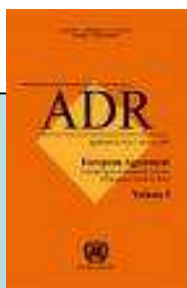
L'inscription à l'examen doit être réalisée à une période définie (voir site internet du CIFMD).

Le certificat de conseiller à la sécurité a une validité de 5 ans.

# FORMATION AUX EXIGENCES DU CHAPITRE 1.3 DE L'ADR

## Objectifs:

- Se familiariser avec les prescriptions générales relatives au TMD
- Connaître les règlements relatifs au TMD
- Se former aux risques et aux règles de sécurité du TMD



## **Durée :**

1 journée, soit 7 h.

## **Public concerné :**

- personnel employé par le transporteurs de marchandises dangereuses
- personnel qui emballe des marchandises dangereuses
- conducteur de véhicules transportant des marchandises dangereuses sous régime de dérogatoires (3.4/3.5 et sous section 1.1.3.6)
- les expéditeurs de marchandises dangereuses.
- personnel qui charge ou décharge des marchandises dangereuses.
- personnel qui travaille pour les transitaires et les bureaux d'expédition.

## **Pré-requis :**

Aucun.

## **Validité :**

Formation devant être complétée périodiquement pour tenir compte des changements de la réglementation.

## **Nombre de participants :**

Nous consulter

## **Tarifs :**

Nous consulter.

## **Références réglementaires :**

- ADR en vigueur
- Arrêté du 29.05.09 modifié dit « arrêté TMD »

## **Programme :**

- Classement des marchandises dangereuses
- Emballage
- Chargement et déchargement
- Conformité des véhicules
- Documents de transport
- Responsabilité des différents intervenants

## **Option :**

- Règles spécifiques applicables à certains transports (matières et objets explosibles, citernes, ...)

## **Délivrance d'une attestation de formation**

## **Méthodes pédagogiques :**

- exposés, vidéos



## FORMATIONS CODE DU TRAVAIL



Organisme de formation déclaré sous le n° 93 13 07 393 13  
auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

# FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## Objectifs:

- Acquérir les connaissances et les réflexes pour se protéger soi-même et autrui, alerter et porter secours à toute personne à l'intérieur de l'entreprise ;
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours et d'assurer la sécurité de la victime.

## Référence réglementaire :

Articles R.4224-15 et R. 4224-16 du Code du Travail.

## FORMATION INITIALE SST

### Durée :

2 jours ( 12 heures pour un groupe de 4 à 10 stagiaires, 1 heure supplémentaire par stagiaire supplémentaire et ce, jusqu'à 16 heures maximum pour un groupe de 14 stagiaires ).

### Public concerné :

Toute personne volontaire pour donner les premiers secours sur le lieu de travail.

### Matériels :

- Mannequins adulte, enfant, et nourrisson.
- 1 Coupe de tête LVA.
- 1 plan d'intervention SST.
- 1 Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).
- 1 kit aseptisation + masques individuels.
- 1 aide-mémoire par stagiaire.

### Recyclage :

Les recyclages doivent avoir lieu tous les 24 mois au maximum, afin de maintenir la validité du certificat.

### Tarifs :

Nous consulter

### Habilitation SAP :

Organisme habilité par l'INRS  
sous le n° 2918/2013/SST-1/07



## Programme :

### 1. Le sauvetage secourisme du travail

- Les accidents du travail ;
- Les intérêts de la prévention des risques professionnels ;
- Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail.

### 2. Rechercher les risques persistants pour protéger :

Face à une situation d'accident le SST doit être capable de :

- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- Supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque sans s'exposer lui-même.

### 3. De « Protéger » à « Prévenir »

- Repérer les dangers dans une situation de travail ;
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés ;
- Définir et mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection à réaliser.

### 4. Examiner la victime et faire alerter :

- Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir ;
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

### 5. De « faire alerter » à « informer » :

Le SST doit être capable de rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique ou aux personnes chargées de prévention dans l'entreprise.

### 6. Secourir :

- Effectuer l'action appropriée à l'état de la victime ;
- Vérifier l'atteinte du résultat jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

### 7. Situations inhérentes aux risques spécifiques :

Prise en compte des risques spécifiques de l'entreprise.

Le contenu de ce thème et le temps nécessaire sont laissés en général à l'initiative du médecin du travail.

# MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## Objectifs:

- Maintenir les connaissances et les réflexes pour se protéger soi-même et autrui, alerter et porter secours à toute personne à l'intérieur de l'entreprise ;
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours et d'assurer la sécurité de la victime.

## Référence réglementaire :

Articles R.4224-15 et R. 4224-16 du Code du Travail.

### MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST

#### Recyclage :

Les recyclages doivent avoir lieu tous les 24 mois au maximum.

**Durée :** 1 journée (7 heures de face à face pédagogique pour un groupe de 4 à 10 stagiaires)

#### Public concerné :

Toute personne Titulaire d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail initial obtenu ou recyclé après 2011

#### Matériels :

- Mannequins adulte, enfant, et nourrisson.
- 1 Coupe de tête LVA.
- 1 plan d'intervention SST.
- 1 Défibillateur Automatisé Externe (DAE).
- 1 kit aseptisation + masques individuels.
- 1 aide-mémoire par stagiaire.

#### Tarifs :

Nous consulter

#### Habilitation SAP :

Organisme habilité par l'INRS sous le n° 2918/2013/SST-1/07



## Programme :

### 1. Le sauvetage secourisme du travail

- Les accidents du travail ;
- Les intérêts de la prévention des risques professionnels ;
- Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail.

### 2. Rechercher les risques persistants pour protéger :

Face à une situation d'accident le SST doit être capable de :

- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- Supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque sans s'exposer lui-même.

### 3. De « Protéger » à « Prévenir »

- Repérer les dangers dans une situation de travail ;
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés ;
- Définir et mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection à réaliser.

### 4. Examiner la victime et faire alerter :

- Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir ;
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

### 5. De « faire alerter » à « informer » :

Le SST doit être capable de rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique ou aux personnes chargées de prévention dans l'entreprise.

### 6. Secourir :

- Effectuer l'action appropriée à l'état de la victime ;
- Vérifier l'atteinte du résultat jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

### 7. Situations inhérentes aux risques spécifiques :

Prise en compte des risques spécifiques de l'entreprise.

Le contenu de ce thème et le temps nécessaire sont laissés en général à l'initiative du médecin du travail.

# FORMATION GESTES ET POSTURES

## Objectifs:

- Permettre aux participants de prévenir des accidents du travail par des gestes adaptés et de réduire les tensions musculaires au poste de travail.



## **Durée :**

3h30 heures

## **Public concerné :**

Salariés des secteurs Industrie, Commerce, BTP et activités de bureau

## **Lieu :**

Sur votre site

## **Pré-requis :**

Aucun

## **Matériels :**

- Vidéo projecteur
- Mannequin
- 1 aide-mémoire par stagiaire

## **Nombre de participants :**

10 maximum

## **Tarifs :**

Nous consulter

## Référence réglementaire :

Art, 4541-8 du Code du Travail: « L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles, d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles. »

## Programme :

- **Module 1 : Présentation des enjeux liés à l'activité physique (AP)**
  - ✓ Objectifs de la formation ;
  - ✓ Références réglementaires ;
  - ✓ L'importance du risque ;
  - ✓ La prévention.
- **Module 2 : Identification et caractérisation des risques liés à l'AP**
  - ✓ La biomécanique humaine ;
  - ✓ Les risques pour la santé ;
  - ✓ Les troubles musculo-squelettiques ;
  - ✓ Le syndrome vibratoire ;
  - ✓ Les facteurs favorisant les TMS
- **Module 3 : Aménager son poste de travail**
  - ✓ Situations de travail ;
  - ✓ Les 9 principes fondamentaux pour une manutention sans risque ;
  - ✓ Exemples de solutions de prévention ;
  - ✓ Situations de tous les jours.

## Méthodes pédagogiques :

- ✓ Exposé didactique ;
- ✓ Exercices de mise en situation.

# FORMATION DE SENSIBILISATION AUX RISQUES CHIMIQUES ET A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

## Objectifs:

Sensibiliser les participants aux risques chimiques,  
Identifier les situations à risques dans le contexte professionnel,  
Appréhender les principales règles de prévention et de protection,  
Savoir intervenir de façon adaptée.



## **Durée : 1/2 journée**

Pour une étude spécialisée intégrant une analyse des postes, nous consulter,

## **Public concerné :**

Tout public

## **Lieu de formation:**

Inter ou intra entreprise

## **Pré-requis :**

Aucun

## **Matériels :**

- Vidéo projecteur
- 1 support de cours par stagiaire

## **Nombre de participants :**

12 maximum

## **Tarifs :**

Nous consulter

## **Référence réglementaire :**

Article R4412-38 du Code du travail



## **Programme :**

### **S'informer sur les produits utilisés**

Savoir lire et comprendre une étiquette  
Connaître et reconnaître les risques liés aux produits dangereux (mention de dangers)  
Savoir lire et comprendre les fiches de données de sécurité (FDS)

### **Prévention et protection**

Les principales voies de pénétration  
Les bonnes pratiques  
Les règles de compatibilité  
Présentation générale des équipements de protection collective, des Equipements de Protection Individuelle, et des règles de bonnes pratiques d'utilisation et d'hygiène

### **Savoir réagir en cas d'accident**

Les déversements accidentels  
Les fuites  
Les brûlures  
L'inhalation ou l'ingestion



**Identifier les situations à risques dans l'installation concernée**

**Analyse et explication des procédures interne au site**

## **Méthodes pédagogiques :**

- ✓ Exposé didactique
- ✓ Lecture des FDS
- ✓ Analyse des postes de travail avec les opérateurs
- ✓ Analyse des EPI utilisé sur le site

# SENSIBILISATION AU RISQUE INCENDIE ET A LA MANIPULATION DES EXTINCTEURS

## Objectifs:

- Connaître les différents moyens d'extinction
- Connaître les gestes de prévention du quotidien
- Intervenir efficacement en cas d'incendie :
  - ✓ Savoir transmettre l'alarme et l'alerte
  - ✓ Connaître et mettre en œuvre le matériel de première intervention.



### **Durée :**

3h30

### **Public concerné :**

Tous les salariés

### **Pré-requis :**

Aucun

### **Matériels :**

- Fascicule support de cours
- Vidéo projecteur + Films
- 1 aide-mémoire par stagiaire
- Simulateur de feu ou générateur de flammes (bac à feu écologique fonctionnant au gaz propane)
- Extincteurs :
  - ✓ Eau
  - ✓ Eau+additif
  - ✓ CO2
  - ✓ Poudre

### **Nombre de participants :**

12 maximum

### **Tarifs :**

Nous consulter

## Référence réglementaire :

(Art. R4227-39) du code du travail :

La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois.

## Programme :

### **Partie Théorique (1 heure) :**

- Présentation et objectifs
- La réglementation
- Le triangle du feu
- Les classes de feux
- L'alerte et l'alarme
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles
- L'effet des produits extincteurs sur un feu
- Les règles de sécurité sur les extincteurs
- Distance d'attaque du feu.

### **Partie Pratique (2 heures) :**

- Manipulation des différents types d'extincteurs
- Extinction de feux réels

## Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques sur vidéo projecteur
- Démonstrations par le formateur
- Exercices pratiques sur feux réels



# FORMATION EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION (EPI)

## **Objectifs:**

- Donner l'alerte rapidement ;
- Utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu ;
- Connaître le signal d'alarme, les cheminements et la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation ;
- Désigner le personnel, connaître leurs missions, les techniques et les consignes de sécurité.

## **Durée :**

1 jour



## **Public concerné :**

Personnel désigné par le responsable d'établissement, conformément au code du travail et à la règle APSAD R6.

## **Pré-requis :**

Aucun

## **Matériels :**

- Fascicule support de cours
- Vidéo projecteur + Films
- 1 aide-mémoire par stagiaire
- Simulateur de feu ou générateur de flammes (bac à feu écologique fonctionnant au gaz propane)
- Extincteurs :
  - ✓ Eau
  - ✓ Eau+additif
  - ✓ CO2
  - ✓ Poudre

## **Nombre de participants :**

10 personnes maximum

## **Tarifs :**

Nous consulter

## **Références réglementaires :**

**Code du travail :** Articles R.4227-39

Tout chef d'établissement doit effectuer des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois.

## **Règle APSAD R6**

## **Programme de formation EPI :**

### ***Module Incendie***

#### **Partie théorique :**

- les missions de l'EPI ;
- la réglementation ;
- les conséquences et les causes d'un incendie dans l'entreprise ;
- le triangle du feu ;
- l'alerte et l'alarme ;
- les modes de propagation du feu ;
- les classes de feu ;
- les différents types d'extincteurs et leurs rôles ;
- les règles de sécurité sur les extincteurs ;
- les distances d'attaque d'un feu ;
- le permis de feu.

#### **Partie pratique :**

- Extinction de divers types de feu à l'aide du simulateur à gaz.;
- Exercice sur les modes de propagation des fumées dans un local, à l'aide d'un fumigène ou d'un générateur de fumées. (si possible).

### ***Module Evacuation***

#### **Partie théorique :**

- **Technique d'évacuation des bâtiments ;**
- Définition et mission d'un guide, d'une serre-file et de chargé de sécurité;
- Les consignes de sécurité.
- Les effets des fumées.

#### **Partie pratique :**

- **Visite du site**
- **Réalisation d'un exercice d'évacuation. (si possible).**

# L'INTRA

## DES FORMATIONS ADAPTEES A VOTRE OUTIL DE TRAVAIL

### Nos domaines d'intervention :

#### TMD

- Formations conducteurs
- Formations des intervenants
- Conseiller à la sécurité
- Sensibilisation Multimodal

### L'expertise de SAP à votre service.

SAP s'adapte à vos besoins pour réaliser des formations sur mesure en adéquation avec vos outils et votre organisation de travail.

A l'écoute de ses clients, SAP interviendra dans l'ensemble des domaines pour lesquels elle est compétente pour construire votre projet et vous accompagner dans l'évolution de vos métiers et compétences.

#### Pyrotechnie

- Formations trimestrielles de sécurité
- Préparation à l'habilitation pyrotechnique
- Sensibilisation pyrotechnique

#### Code du travail

- Sauveteur Secouriste du Travail
- Gestes et Postures
- Risques chimiques et utilisation des Equipements de Protection Individuelle
- Extincteurs
- Equipiers de Première Intervention

#### Autres formations sur demande

Pour tout renseignement concernant nos formations INTRA, n'hésiter pas à nous contacter au :  
**04.90.47.03.77** ou [sap-formation@wanadoo.fr](mailto:sap-formation@wanadoo.fr)





## **La réglementation** des matières dangereuses

### **Société d'Assistance en Pyrotechnie**

BP 80029 – 13551 SAINT MARTIN DE CRAU CEDEX

Tel : 04.90.47.03.77 / Fax : 04.90.47.03.02 /

E-mail : [sap.formation@wanadoo.fr](mailto:sap.formation@wanadoo.fr) / Web : [www.sap-formation.com](http://www.sap-formation.com)

SA au capital de 120 000€ - RCS : 410 427 694 – SIRET : 410 427 694 000 48 – Code APE : 8559A

Société enregistrée sous le numéro de déclaration 93 13 07 393 13 par la Préfecture des BDR